



Facturation au Département

Entreprises

Comment faire pour adresser une facture au Département ?

Publié le 14 avril 2021

Depuis le 1er janvier 2017, les entreprises ont l'obligation de transmettre leurs factures au Département en les déposant **sur la plateforme Chorus** [↗](#)

Pour déposer une facture dans Chorus, 3 champs sont obligatoires :

- > **le numéro de SIRET** (Lien vers les Numéros de SIRET/Budget de la collectivité)
 - Budget principal : 22550001600152
 - Budget annexe du Parc départemental : 22550001600368
 - Budget annexe des Fonds d'aide : 22550001600376
 - Budget annexe Dispositif MAIA : 22550001600400
 - Budget annexe Mineurs Non Accompagnés : 22550001600392
 - Budget annexe Structure d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés en Evaluation : 22550001600418
 - Budget annexe E-Meuse santé : 22550001600426
- > **le code Service : 001220**
- > **le numéro d'engagement** qui a été communiqué par le service avec qui vous êtes en relation. Ce numéro commence par CP ou BC

LIENS UTILES

- > Plateforme Chorus Pro
- > Aide à l'utilisation de la plateforme Chorus Pro



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55